

DEPARTEMENT DE LA DRÔME

MAIRIE

DE

FRANCILLON SUR ROUBION

26400

Tél. & Fax. 04 75 76 02 75

mairie.francillon26@wanadoo.fr



REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le 08 janvier, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Francillon/Roubion dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Michel GAUDET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04/01/2021

Présents : Jean-Michel GAUDET, Michel DAGA, Christophe LEO, Christian BLACHIER, Ludovic BRUYERE, Hélène COMBAZ, Florian DESMAREST, Marc NICOL, Adeline PAPILLAT

Pouvoir : Mireille BERGER à Christophe LEO

Absent : Henri ANDRE

Secrétaire de séance : Hélène COMBAZ

Nombre de conseillers : En exercice : 11

Présents : 9

Exprimés : 10

N° 2021.01.01 DEMANDE DE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR L'AJOUT DE TRAVAUX SUR LA MAISON INTERGENERATIONNELLE MULTIACTIVITE ASSOCIATIVE

Monsieur le maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les travaux complémentaires à effectuer sur la maison intergénérationnelle multi activité associative.

Pour démarrer le dossier, nous avons fait établir un premier devis général (350 000€ HT y compris la maîtrise d'œuvre) qui a été subventionné par le Conseil Départemental à hauteur de 70%.

Nous avons besoin d'une 2eme tranche de travaux complémentaires d'un montant HT de 166 866,65 euros y compris les honoraires de maîtrise d'œuvre correspondant à de nouveaux travaux et qui fait l'objet de notre nouvelle demande de subvention à hauteur de 70%.

Explications :

- 1 chiffrage entreprise BATA : 350 000 euros HT y compris maîtrise d'œuvre
- 2eme chiffrage cabinet Ramadier : 516 866,65 euros HT y compris maîtrise d'œuvre
- Soit une différence de 166 866,65 euros HT y compris honoraires

Pour le plan de financement, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès de :

- Conseil Départemental à hauteur de 70% sur les travaux complémentaires
- Région à hauteur de 10 %
- Emprunt de la Commune à hauteur de 20%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le programme de l'opération, son enveloppe financière prévisionnelle ainsi que le plan de financement prévisionnel et sollicite l'aide du

Conseil Départemental sur les travaux complémentaires : 166 866,65 HT à hauteur de 70%, la Région à hauteur de 10% et en s'engageant à prendre en charge la part restante, soit 20% du montant total de l'opération en réalisant un emprunt.

N° 2021.01.02 DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL REGIONAL POUR LA CREATION D'UN COMPLEXE INTERGENERATIONNEL MULTIACTIVITE ASSOCIATIF EN REHABILITANT UNE ANCIENNE MAISON

Monsieur le maire explique aux membres du Conseil Municipal les travaux concernant la création d'un complexe intergénérationnel multi activité associatif en réhabilitant une ancienne maison et la possibilité de solliciter la Région pour un complément de subvention à hauteur de 10%.

Monsieur le Maire rappelle le devis estimatif du cabinet RAMADIER de LIVRON concernant la maîtrise d'œuvre et des travaux pour un montant total de 516 865 € HT.

Pour le plan de financement, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès de :

- Région à hauteur de 10%
- Conseil Départemental à hauteur de 70%
- Emprunt de la Commune à hauteur de de 20%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le programme de l'opération, son enveloppe financière prévisionnelle ainsi que le plan de financement prévisionnel et sollicite l'aide de la Région à hauteur de 10% en s'engageant à prendre en charge la part restante, soit 20% du montant total de l'opération en réalisant un emprunt.

N° 2021.01.03 Adhésion au service de Conseil en Energie du SDED, Territoire d'Energie Drôme.

Depuis plusieurs années le SDED, Territoire d'énergie Drôme, s'implique aux côtés des communes drômoises pour contribuer à la maîtrise de la dépense énergétique du patrimoine bâti public (bilans énergétiques, accompagnements opérationnels, valorisation des Certificats d'Economies d'Energie).

En vertu de l'article L2224-31 du CGCT qui fixe le cadre des actions relatives aux économies d'énergie que peuvent faire réaliser les Autorités Organisatrices de Distribution de l'Energie (AODE), le SDED a adopté, en Comité syndical du 9 juin 2017, le règlement d'attribution d'une aide financière aux petits travaux d'économies d'énergie en faveur des collectivités membres.

Celui-ci vient soutenir les dépenses répondant aux critères des Certificats d'Economies d'Energie (CEE). Son taux annuel est de 50 % jusqu'à une dépense éligible de 20 000 € HT et de 20 % supplémentaires jusqu'à 50 000 € HT.

En contrepartie, le SDED récupère la propriété des CEE obtenus à l'issue des travaux.

Pour bénéficier de ce dispositif, la commune s'engage à adhérer jusqu'au 31 décembre 2021 au service de Conseil en Energie du SDED, lui permettant d'accéder à une connaissance précise des consommations du patrimoine communal, à des conseils sur les améliorations énergétiques à réaliser et à pouvoir solliciter chaque année civile une aide financière pour ses travaux éligibles.

L'adhésion s'élève à 0,20 €/hab et par an pour une commune rurale (au sens de la TCCFE) et à 0,50 €/hab et par an pour une commune urbaine.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le règlement d'intervention du SDED pour les actions tendant à maîtriser la demande d'énergie sur le territoire, joint en annexe,

- d'adhérer au service de Conseil en Energie du SDED jusqu'au 31 décembre 2021, à raison de 0,20 €/hab pour une population totale de 195 habitants (chiffres INSEE en vigueur eu 1^{er} janvier 2020), soit un montant de 39 €.
- d'autoriser le Maire à solliciter auprès du SDED une aide technique et financière au titre de la rénovation de la maison intergénérationnelle associative.
- de céder au SDED les Certificats d'Economies d'Energie (CEE) issus des travaux réalisés.

N° 2021.01.04 PACTE DE GOUVERNANCE

Monsieur le maire informe les membres du Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Val de Drôme en BIOVALLEE a institué un pacte de gouvernance pour faciliter le dialogue, la coordination, l'association ou encore la délégation de moyens dans le but de renforcer les liens entre l'EPCI, les communes et les maires.

Ce pacte doit être adopté dans un délai de 9 mois à compter du renouvellement général des conseils municipaux.

Il faut se prononcer pour avis sur le projet de pacte de gouvernance, qui sera ensuite approuvé lors d'un prochain conseil de la CCVD

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
Donne un avis favorable sur le projet de pacte de gouvernance.

N° 2021.01.05 PROLONGATION DES AUTORISATIONS DU CSA RELATIVES AUX EMETTEURS TNT « 30-3 »

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les autorisations délivrées par le CSA au Syndicat de télévision de la Drôme relatives aux émetteurs TNT « 30-3 » arrivent à échéance le 05 mai 2021. Il faut se prononcer sur l'accord de ces prolongations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,
Donne pouvoir au Syndicat de télévision de la Drôme afin d'entreprendre toute démarches auprès du CSA afin de procéder aux prolongations des autorisations relatives aux émetteurs opérés par la Collectivité pour la diffusion des multiplex R1, R2, R3, R4, R6, et R7.

N° 2021.01.06 REGLEMENT FACTURES INVESTISSEMENT AVANT ADOPTION DU BUDGET

Monsieur Le Maire fait part aux membres du conseil municipal de la possibilité, jusqu'à l'adoption des budgets M14 et M 49 et sur autorisation de l'organe délibérant, de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts sur les exercices précédents.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décident d'autoriser le comptable à payer les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts sur les exercices précédents des budgets M14 et M49.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS ET ONT LES MEMBRES PRESENTS SIGNES AU REGISTRE.